

# Le système national d'innovation au Maroc

*Battistina Cugusi*



**Janvier 2008**

## SOMMAIRE

<b>1. LE SYSTÈME DE RECHERCHE ET D'INNOVATION AU MAROC .....</b>	<b>3</b>
<b>1.1 Le contexte de la recherche et de l'innovation au Maroc.....</b>	<b>3</b>
<b>1.2 Le système national d'innovation et recherche : les acteurs et les instruments de l'innovation au Maroc .....</b>	<b>5</b>
<b>1.3 Les secteurs de l'innovation : « Le Programme Emergence ».....</b>	<b>10</b>
<b>1.4 Le rôle des programmes européens.....</b>	<b>12</b>
<b>2. LE POTENTIEL DE LA RÉGION DE TANGER TÉTOUAN.....</b>	<b>13</b>
<b>2.1 Les acteurs de l'innovation dans la région de Tanger Tétouan.....</b>	<b>14</b>
<b>3. CONSIDÉRATIONS FINALES.....</b>	<b>16</b>

## 1. LE SYSTEME DE RECHERCHE ET D'INNOVATION AU MAROC

Le Maroc est en train de mettre en place son système d'innovation. Les premiers efforts dans ce sens datent de 1997. Il s'agit, donc, d'un système encore jeune, mais avec des potentialités intéressantes.

En effet, les décideurs politiques ont pris conscience de l'importance de l'innovation et de la technologie dans le nouveau contexte géoéconomique, qui voit le pays de plus en plus confrontés à la concurrence avec les pays asiatiques (ex. Inde et Chine), mais aussi aux nouvelles défis et opportunités découlant de la mise en place d'une zone de libre échange avec les Etats Unis et celle à établir avec l'UE en 2010.

Ceci étant, dans les dernières années, le Maroc a multiplié les efforts dans l'amélioration du système nationale de recherche et d'innovation, aussi bien du point de vue de l'attribution de responsabilités, que de la mise en oeuvre de réformes politiques et d'instruments pour son développement et promotion.

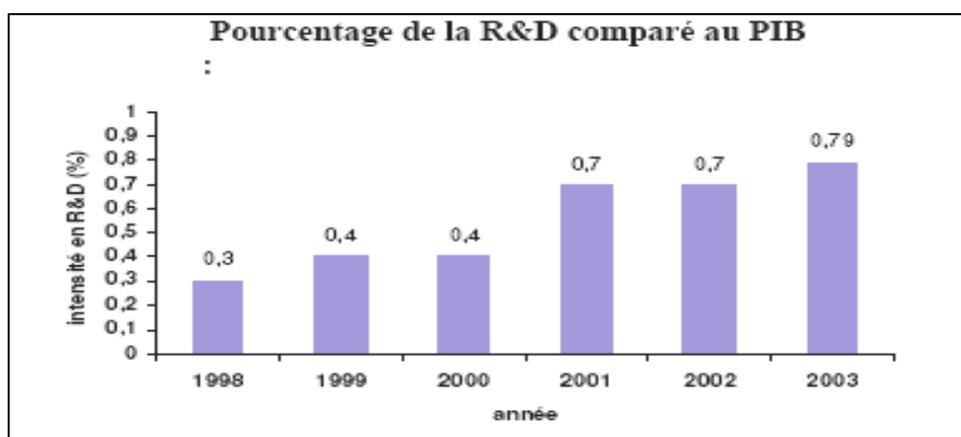
### 1.1 Le contexte de la recherche et de l'innovation au Maroc

Le Maroc occupe le 3<sup>ème</sup> rang en Afrique dans le domaine de la production scientifique. En effet, le pays dispose de personnel qualifié représenté par près de 15000 enseignants – chercheurs, toutes disciplines confondues, dont plus de 6300 appartiennent au domaine des sciences et techniques et environ 8700 aux sciences humaines et sociales avec une proportion de femmes estimée à 24%.

*Tab. 1 : Les effectifs du système de recherche national*

Année 2002-2003	Chercheurs	Ingénieurs	Techniciens	Administratifs
Universités	9,563		426	
Etablissement Formation	2,198	-	-	-
Etablissement Publics	394	651	943	2,069
Total	12 110		2020	2,069
Secteur privé			558	

Source : Le département de la recherche, Rapport d'activité et bilan 2002-2003



Source : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Formation des cadre et de la Recherche Scientifique

Dans la dernière décennie, le financement de la recherche a beaucoup évolué. Avant 1996, la recherche scientifique était financé pour la plus part par la coopération internationale, vu que aucune ligne budgétaire n'était prévue à cet effet. Aujourd'hui, le financement de la recherche est assuré presque totalement par des ressources étatiques. Il est de l'ordre de 0,8% du PIB, avec la perspective de atteindre 1% à l'horizon 2010. La participation des privés est très faible.

En plus en 2003, une diagnostic sur le système de recherche national a mis en évidence certaines de principales faiblesse de la recherche au Maroc.

En premier lieu, les ressources destinées à la recherche restent faibles et proviennent presque totalement de l'Etat. En outre, la plus part des financements (entre 90% et 98%) sont destiné aux salaires ; ce qui se traduit par de faibles dotations pour les laboratoires estimées à 5000 Dhs/ chercheur/ an (soit environ 500 €) et infrastructures de recherche.

En plus, il faut aussi considérer d'autres points de faiblesse comme la diminution relative de la croissance de la production scientifique, ou la dispersion du capital scientifique, du principalement au manque de coordination et synergies entre les équipes de recherche ; à des ressources humaines peu motivées et peu mobilisées et à une faible proportion des ressources humaines impliquées dans les activités de recherche. Un autre aspect à remarquer est le vieillissement des chercheurs, et le fait que l'activité de recherche académique soit menée principalement par des enseignants chercheurs, recrutés principalement sur la base des besoins de l'enseignement et non sur ceux de la recherche.

Enfin, la diagnostic a mis en évidence l'absence d'évaluation et d'instances d'évaluation ; mais aussi de structures de valorisation de la recherche.

Les brevets représentent un autre point de faiblesse du système d'innovation au Maroc. Les données de l'Office Marocain de la Propriété Intellectuelle et Commerciale (OMPIC)<sup>1</sup> montrent que plus de deux tiers des dépôts de brevets sont d'origine étrangère, dont près de 90% sont des dépôts de personnes morales. En plus, les dépôts de marocains représentent moins de 20% dont plus de 80% sont des dépôts de personnes physiques.

**Tab. 2 : Evolution du nombre des dépôts de brevets au Maroc (1994-2006)**

Année	1994	2000	2004	2005	2006
Nombre de dépôts	358	249	561	660	910
Dépôts marocains	108	104	107	140	187

Source : Office Marocain de la Propriété Intellectuelle et Commerciale (OMPIC)

Le brevet d'invention se situant au cœur de tout processus d'innovation, l'OMPIC a assumé un rôle clé dans la promotion de l'innovation ; surtout en considération du fait que le nombre de brevets d'invention d'origine marocaine est encore très faible et ne reflète pas le nombre de travaux de recherche entrepris et les potentialités d'innovation existantes au Maroc.

L'OMPIC vient de lancer une première stratégie (« Vision 2010 », AXE II : Innovation et Veille Technologique) pour faire évoluer les système des brevets au Maroc, visant en particulier à stimuler d'une coté la demande en matière de brevet d'invention d'origine marocaine en ciblant une augmentation annuelle de 20%, et de l'autre le transfert technique par les brevets. Bien que, les PME soient les cibles principaux, ces actions visent aussi les grandes entreprises, les Universités et les Centres de recherche.

La stratégie de l'OMPIC reconnaît avant tout l'importance d'améliorer le cadre législatif de manière à introduire des mécanismes (notamment des opinions écrites) qui permettent d'augmenter la qualité des brevets, et la confiance des entreprises et des porteurs des projets, de manière à générer un impact sur l'innovation et donc sur la compétitivité. Au même temps, il est aussi important d'amener des actions de

<sup>1</sup> <http://www.ompic.org.ma/section/home.xml>

sensibilisation et d'intensifier les activités de formation. Dans ce dernier domaine, l'OMPIC participe déjà à des activités de formation auprès des universités, portant en particulier sur les aspects juridiques des brevets.

La stratégie reconnaît une place importante aussi bien au renforcement de partenariats avec les acteurs nationaux concernés par l'innovation, que à la coopération avec des partenaires étrangers, afin de démarrer des échanges d'expériences dans les domaines d'actions de l'OMPIC. De toute façon, expériences de coopération ont été déjà entamé avec des homologues espagnoles et français ; sur la base d'accords de coopération existants.

Afin d'améliorer la qualité des brevets et la compétitivité du système productif marocain, il est aussi important d'améliorer et accroître le transfert technologique ; c'est à dire d'intensifier les collaborations entre universités et entreprises. Dans ce point de vue, le Maroc présente deux problématiques principales :

1. La difficulté d'orienter la recherche aux besoin socio-économiques. Ce qui fait que les résultats de la recherche soient peu valorisés;
2. La difficultés de la part des entreprises de comprendre l'importance de la recherche dans l'amélioration de la compétitivité ; et d'exprimer leur besoin en terme de recherche ; mais aussi d'investir dans l'R&D.

Dans les dernières années le Maroc a pris conscience de ces problématiques, en entamant un processus de réforme, qui vise a renforcer le système national de recherche et innovation.

La réforme du système d'éducation supérieur (Loi 01-100) a été l'un des premiers pas dans ce sens. Elle a permis la valorisation de la recherche et de l'innovation au sein des universités, en leur donnant la possibilité de prendre part ou créer des entreprises qui visent l'exploitation des brevets, la valorisation des résultats de recherche ou le transfert de technologie. En outre, la réforme a aussi autorisé la formation de groupements d'intérêt public, cadre juridique permettant la création d'associations qui regroupe les universités, les centres de recherche, les entreprises, pour encourager la recherche, la formation et l'innovation.

En 2005, pour la première fois une stratégie a été lancé afin de développer le système national de recherche et ancrer la recherche au développement économique et social du pays. Il s'agit d'une stratégie de long terme portant sur les 20 prochains années. Le fait qu'une stratégie ait été lancé montre bien l'intérêt du pays à progresser rapidement dans le domaine de l'innovation, et de la recherche en particulier. L'objectif est celui d'entamer une politique scientifique nationale de manière à faire en sorte que la recherche ne soit plus considérée comme un sous produit de l'enseignement supérieur ou de la sous traitance de la science mondiale.

Cette stratégie est axée sur des domaines prioritaires, individués dans un plan d'action 2006-2010 :

- des actions visant la mise à niveau de la gouvernance du Système Nationale de Recherche;
- des actions liées au renforcement des ressources humaines et à l'amélioration de leur mobilisation;
- des actions liées au financement et à la gestion financière des activités de recherche.
- 

## **1.2 Le système national d'innovation et recherche : les acteurs et les instruments de l'innovation au Maroc**

Au Maroc, la recherche et l'innovation sont gérées au niveau national.

En particulier, au niveau politique, *l'Académie Hassan II des Sciences et techniques* contribue aux réflexions et effectue des propositions pour l'élaboration de la politique scientifique, des programmes de recherche, de leur financement, des modalités de leur réalisation et de leur évaluation.

Par contre, du point de vue de la mise en place de la politique de recherche et d'innovation, la direction de la technologie au sein du *Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique (MENEFCRS)* est l'un des acteurs le plus impliqué en tant que autorité gouvernementale chargée de la recherche scientifique et technique.

En particulier, il a été chargé du suivi et de l'exécution des décisions et orientations gouvernementales prises par le *Comité permanent interministériel* de la recherche scientifique et de développement technologique et d'assurer une bonne coordination et encourager la création de synergies entre les opérateurs académiques de recherche et les établissements publics de R&D.

Au niveau national, en outre, un place importante est occupé aussi par le *Ministère de l'industrie*, qui récemment a changé sa dénomination en *Ministère de l'industrie, du commerce et de l'innovation technologique*. A ceux-ci il faut aussi ajouter l'*OMPIC*, organisme sous tutelle du Ministère de l'industrie, dont l'innovation représente une priorité principale. En effet, une « division innovation » sera prochainement créée, tandis que « l'innovation et la veille technologique » constituent, comme on a vu auparavant, l'un des axes principaux de sa stratégie de développement (« Vision 2010 »).

De toute façon, afin de traduire les orientations nationales en orientations sectorielles, d'autres *départements ministériels* sont aussi impliqués, chacun dans son domaine d'action, à l'effort de recherche.

Aux acteurs verticaux, il faut ajouter aussi des **acteurs horizontaux**. Parmi les principaux :

- Le CNRST (Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique)<sup>2</sup>, organisme sous la tutelle du Ministère de l'enseignement supérieur, a parmi ses missions la gestion de programmes de recherche d'incitation et d'innovation ainsi que d'infrastructures scientifiques et technologiques; la création de synergies entre les différentes équipes de recherche qui travaillent sur des thématiques prioritaires (réseaux, pôles de compétence).

Le CNRST dispose d'une plate-forme technologique intitulée Unités d'Appui Technique à la Recherche Scientifique (UATRS). Ces UATRS sont opérationnelles depuis janvier 2005. Elles se composent d'une dizaine d'équipements sophistiqués couvrant les domaines de l'analyse chimique, la caractérisation des matériaux, et les sciences de la vie et de la santé. Cette structure permet de générer des connaissances permettant d'investir dans des domaines de recherche et de développement technologique prometteurs tels que l'environnement, l'agro-alimentaire, les matériaux, l'énergie, la santé, le secteur pharmaceutique, la biotechnologie, etc.

- R&D Maroc<sup>3</sup> (Association marocaine pour la Recherche et le Développement), association reconnue d'utilité publique, regroupant des entreprises publiques et privées, des organismes publics et les départements ministériels en charge de la gestion de l'innovation et de la recherche. Sa mission principale consiste dans la promotion et dynamisation de l'innovation et de la R&D dans les entreprises marocaine. Cette mission se décline en cinq volets spécifiques :
  - o Sensibiliser et convaincre les décideurs pour l'instauration et l'encouragement des activités de R & D dans leurs entreprises. A cette fin, l'Association Marocaine pour la Recherche Développement organise des colloques, des séminaires, des voyages d'études et des visites d'entreprises autour du thème R & D Innovation, tout comme elle se propose de soutenir des projets porteurs d'innovation ;
  - o Proposer et pousser à la mise en place d'un cadre réglementaire et fiscal incitatif en menant des actions auprès des pouvoirs publics et des instances politiques ;
  - o Attirer et canaliser les financements intérieurs et extérieurs pour la R & D ;
  - o Créer un lieu opérationnel entre l'association et les chercheurs nationaux d'une part, et avec les marocains à l'étranger d'autre part. Ce lieu pourra être facilité par la création des réseaux constitués de clubs de recherche et de développement ;
  - o Faciliter les synergies entre les laboratoires de R & D dans les entreprises et les autres institutions de recherche.

Parmi ses nombreuses activités, R&D Maroc est en train d'organiser un « **Salon Euro Méditerranéen de l'innovation et de la R&D** », prévu en 2010. Ce salon veut être l'occasion pour favoriser la création de partenariats entre les acteurs de l'innovation au niveau de la région euro Méditerranéenne ;

---

<sup>2</sup> <http://www.cnr.ac.ma/>

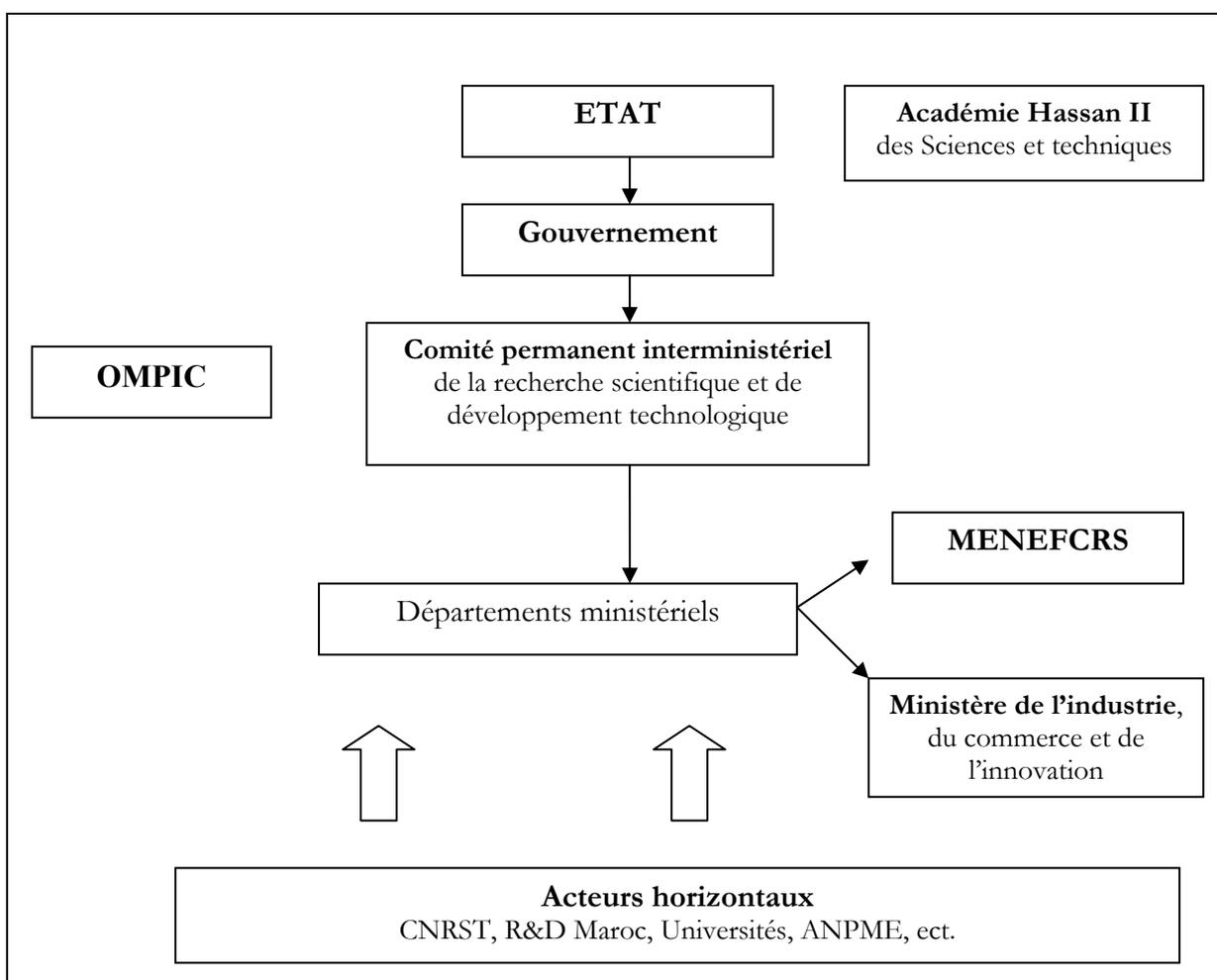
<sup>3</sup> <http://www.rdmoroc.com/accueil.php>

promouvoir le transfert technologique ; favoriser la circulation des information et l'échange d'expériences.

- ANPME (Agence Nationale pour la Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise)<sup>4</sup>, organisme sous la tutelle du Ministre de l'industrie. Sa mission consiste dans l'accompagner les entreprises dans le processus de modernisation, requis par l'Accord de Association avec l'UE. A ce fin, il a aussi bénéficié de ressources du MEDA. Ses services consistent surtout dans l'Assistance Technique à travers la mobilisation d'expertise, internationale et nationale, au profit des PME.

Il est, en outre, le point focal du programme MEDIBTIKAR et le point de contact national pour la «Charte euro-méditerranéenne des entreprises»<sup>5</sup>. En pratique, son rôle consiste dans la coordination des acteurs impliqués dans la mise en oeuvre de la Charte ; parmi lesquels, les acteurs de l'innovation. En effet, l'innovation est un aspect prioritaire de la Charte. A présent, ils sont en train de travailler sur l'identification d'indicateurs pour l'évaluation de l'Etat de l'art de l'innovation au Maroc. L'un des objectifs de la Charte est, en effet, l'introduction de bonnes pratiques dans les domaines prioritaires fixées par la Charte, de manière à que le pays puisse se conformer aux standards internationaux et européens.

**Tab. 3: Les acteurs du système national de recherche et innovation**

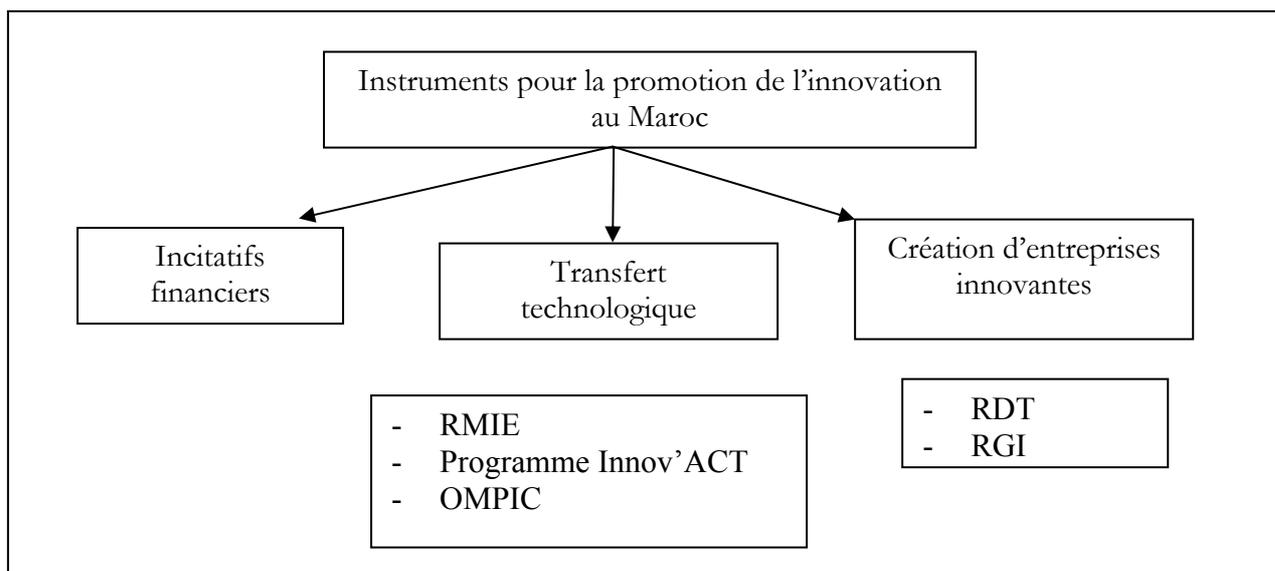


Source : Elaboration de l'auteur

<sup>4</sup> <http://www.anpme.ma/>

<sup>5</sup> Pour plus d'informations : [http://ec.europa.eu/enterprise/enterprise\\_policy/ind\\_coop\\_programmes/med/index.htm](http://ec.europa.eu/enterprise/enterprise_policy/ind_coop_programmes/med/index.htm)

**Tab. 4 : Les instruments pour la promotion de l'innovation au Maroc**



Source : Elaboration propre

Pour ce qui concerne les instruments pour la promotion de l'innovation au Maroc, on distingue trois typologies principales : incitatifs financiers ; instruments pour la création d'entreprises innovantes et pour la promotion des activités d'R&D dans les entreprises ; instruments visant à faciliter et promouvoir le transfert technologique. Dans les détails :

1) Les incitatifs financiers:

- *Provision pour la R&D*: exemption de l'impôt sur les sociétés pour l'entreprise sur la provision allouée par celle-ci, au financement des activités de la R&D et de l'innovation. Cette provision est constituée à hauteur de 20% du bénéfice net avant impôt et ne doit pas dépasser 30% du coût d'investissement lié à ces activités ;
- *Fonds de promotion des Investissements* : finance partiellement (10% du coût total de l'investissement si le projet est situé en zone suburbaine ou rurale et 5% si le projet est situé en zone urbaine) l'acquisition du terrain, l'infrastructure externe et la formation professionnelle pour les projets d'investissement en transfert de technologie ;
- *Fonds Hassan II pour le développement économique et social* : offre un appui financier partiel pour l'acquisition du terrain et la construction des bâtiments pour les projets de recherche-développement, de conception et d'ingénierie destinés aux secteurs de l'amont textile, la confection, le cuir, la sous-traitance électronique, les composants de matériel roulant, la mécanique de précision, la sous-traitance aéronautique, l'équipement de production et la préservation de l'environnement ;
- *Fond National de soutien à la recherche scientifique et au développement technologique (FNSRSDT)* : Bien que non alimenté à présent, ce fond devrait financer des projets de recherche dans le domaine des télécommunications et des technologies de communication présentés par les organismes de recherche marocains.

2) Instruments pour la création d'entreprises innovantes et pour la promotion des activités d'R&D dans les entreprises:

- *Programme Innov'act*. Il s'agit d'un Programme pilote, mis en place par R&D Maroc avec l'appui du projet Taahil al Mokawalat (TAM) de la GTZ, de la Société Financière Internationale

(SFI) et de l'ANPME. Il a pour objet de promouvoir les activités<sup>6</sup> de R&D et d'innovation dans les entreprises (PME/PMI) orientées marchés et encourager l'entreprise à identifier et réaliser des projets de R&D ou innovation avec l'appui de centres de compétence (laboratoires universitaires, centres techniques, etc.). Il vise également à asseoir une collaboration étroite entre une structure de recherche et une entreprise, autour d'un projet de recherche porteur pour l'entreprise et permettre le recrutement d'un ou plusieurs lauréats de l'enseignement supérieur par l'entreprise pour le réalisation du projet.

- *Réseau Maroc Incubation et Essaimage* (RMIE), mise en place par le MENEFCRS en partenariat avec le Ministère de l'Industrie dans le cadre du Programme National de Soutien à l'innovation, à l'incubation d'entreprises et à l'essaimage. Le CNRST est l'opérateur désigné pour la mise en œuvre de ce programme et du RMIE. Ce dernier vise à soutenir la création d'entreprises innovantes, notamment celles issues de la recherche à travers une démarche d'incubation essaimage. En particulier, il offre :
  - financement destiné à couvrir les études et les expertises nécessaires à l'élaboration du Business Plan, les frais de réalisation de prototypes, les frais de documentation et de logistique liés aux projets incubés ;
  - Hébergement et accompagnement scientifique, technique et commercial ;
  - Bourse pour les porteurs de projet.

### 3) Incitatifs de promotion du transfert technologique :

- *Réseau de diffusion technologique* (RDT). Mettant en synergie compétences diverses (Centres techniques industriels, Délégations du Ministère de l'industrie, universités, organisations professionnelles, etc.), il vise à prospecter les entreprises (en particulier le PME) pour les aider à identifier et à formuler leurs besoins en matière d'innovation et développement technologique et mettre en rapport ces entreprises avec les prestataires des services industriels et des experts technologiques marocains.
- *Réseau Génie Industriel* (RGI). Il est composé de chercheurs, universitaires, et d'ingénieurs en génie industriel, dont le point focal se trouve à l'Ecole Supérieure de Technologie de Casablanca (ESTC). Son rôle est de :
  - Former les entrepreneurs et les cadres d'entreprises aux technique de génie industriel ;
  - Accompagner les entreprises dans toute démarche visant à améliorer leur productivité ;
  - Amélioration de productivité à travers la réalisation d'un certain nombre de prestations, parmi lesquelles :
    - La réalisation de pré audits gratuits au profit des entreprises, dans le but d'identifier des gisements de gains de productivité ;
    - La proposition de plans d'action et d'indicateurs de suivi afin de mettre en place des actions de progrès ;
    - L'encadrement de stages d'étudiants dans les entreprises, pour permettre la mise en ouvre d'actions définies.
- OMPIC mène des activités de formation dans le domaine des brevets mais aussi de pré-diagnostic sur la propriété industrielle, en cherchant de comprendre les besoins des entreprises en terme d'innovation, et en stimulant une réflexion interne à l'entreprise.

Soit l'RMIE que l'RDT et l'RGI offrent un soutien financier au profit de l'entreprise qui permet de financer jusqu'à 75% des coûts facturés par un prestataire de services (Prestation technologique réseau - PTR) pour la

---

<sup>6</sup> Le programme prévoit un soutien financier de 200.000,00 DH par projet et par entreprise pour contribuer à couvrir les dépenses relatives aux ressources humaines affectées au projet, à la prestation des compétences mobilisées et aux frais du petit matériel acquis.

réalisation d'une prestation s'inscrivant dans une démarche d'innovation et ou d'amélioration de la compétitivité de l'entreprise tant en ce qui concerne son organisation que ses produits et services.

Ces trois réseaux ont bénéficié de l'appui de la coopération française dans le cadre du Fond de Solidarité Prioritaire "Valorisation de la recherche auprès de l'industrie et mise à niveau des entreprises". Si bien que son support a terminé à la fin du 2007, une contribution nationale a été prévue pour permettre leur continuation. Ils ont constitué une expérience intéressante, parce qu'on permit d'introduire au Maroc des pratiques innovatrices dans la promotion de l'innovation. En plus, la valeur ajoutée de ces réseaux consiste aussi dans l'avoir promu la collaboration entre les principaux acteurs de l'innovation au Maroc. Leur mise en œuvre a nécessité la mise en place d'un partenariat entre les principaux acteurs verticaux et horizontaux de l'innovation.

L'exemple français a inspiré aussi la mise en place de pôles de compétence et des centres techniques industriels. Les *pôles de compétences* sont des structures de recherche qui fonctionnent en réseau associant les universités, les centres de recherche et les entreprises sur une thématique fédératrice. Au Maroc, il existe 18 pôles opérationnels (3 en Sciences humaines et sociales, 5 en biologie, 1 en chimie, 5 en physique et matériaux, 2 en télécommunications et espace, 1 en environnement et 1 en qualité), liés au MENEFCRS par contrat programme d'une durée de quatre ans visant à élaborer et exécuter un projet de recherche fédérateur sur un thème bien déterminé. La constitution de pôles de compétences permettent de donner une valeur ajoutée à la recherche scientifique en créant de synergies entre les compétences nationales en matière de recherche, l'adoption d'une démarche pluridisciplinaire dans la réalisation de leurs travaux, la promotion de l'excellence dans des domaines de pointe de la recherche ; etc. Le financement des activités du pôle est assuré à travers les subventions qui lui sont octroyées par l'autorité gouvernementale chargée de la recherche scientifique, les recettes générées par les offres de services et toutes les autres subventions et aides qui lui sont accordées à travers le partenariat national et international.

Les *Centres techniques Industriels*<sup>7</sup>, par contre, sont des centres mis en place par l'Autorité chargée de l'industrie pour assurer l'assistance technique et la vielle technologique au profit des entreprises par domaines<sup>8</sup>. Il s'agit d'un projet lancé dès la moitié des années '90, et financé par le programme MEDA (1996), afin de promouvoir le progrès technique et améliorer la qualité et la compétitivité des PMI marocaines. L'objectif est de mettre en commun des moyens pour permettre aux entreprises de partager des équipements, des compétences et des informations. A différence de l'expérience française, les résultats n'ont pas été performants au Maroc ; surtout à cause des retards cumulés dans la dotation des CTI des équipements nécessaires à les rendre opérants.

Autre les instruments qui on vient de citer, il existe aussi d'autres incitatifs pour promouvoir la recherche au Maroc. Il s'agit, par exemple, du 'prix recherche' et de la 'Médaille de la science et de l'innovation. La première édition du *prix* (170.000,00 dirhams) a été lancé en mai 2007; décerné aux inventions ou travaux de recherche en science et technologie, réalisés par des citoyen marocains et/ou par des personnes morales de droit public ou privé marocain. Par contre, la *médaille de la science et de la technologie* est destiné à récompenser un chercheur ou une équipe de chercheurs marocains, ayant contribué significativement et de façon distinctive durant leur carrière, par leurs travaux de recherche, au progrès scientifique et technique.

### **1.3 Les secteurs de l'innovation : « Le Programme Emergence »**

La stratégie sur la recherche n'indique pas les secteurs à promouvoir. De toute façon, aussi pour l'innovation on doit faire référence au document de stratégie industrielle: « Programme Emergence ». Présenté à fin 2006, le programme « Emergence » a pour objectifs ceux de: capter des opportunités majeures dans un contexte de fortes délocalisations ; impulser l'émergence et le développement de nouveaux métiers, de nouveaux secteurs ; stimuler la croissance et le repositionnement de secteurs structurants à fort potentiel.

---

<sup>7</sup> « Quels moyen pour quelles ambitions ? », Les centres techniques : des structures d'appui aux PME/PMI, Bulletin d'information de l'Association R&D Maroc, Octobre/ Novembre 2004.

<sup>8</sup> Centre de technique et matériaux de construction (CETEMCO); Centre Techniques des industries Agroalimentaire (CETIA); Centre Technique du Textile Habillement (CTTH); Centre d'Etudes et de Recherche des Industries Mécaniques, Métallurgiques, Electrique et Electroniques (CERIMME); Centre Techniques des Technologies de l'Information et de la Communication (CETIC)

A ces buts, le programme identifie 8 secteurs sur lesquels il faut concentrer les investissements dans les prochaines années, de manière à faire face aux défis de la mondialisation et de la concurrence internationale, notamment : l'off-shoring ; automobile ; aéronautique ; électronique ; mais aussi des métiers classiques du Maroc comme l'agro-alimentaire ; les produits de la mer ; le textile et l'habillement. Dans les détails :

1. *Offshoring*. L'objectif dans ce cas est d'offrir des sites clés en main pour attirer les activités d'externalisation (traitement d'informations financières, comptables et bancaires ou encore de télé-services), surtout sur les marchés francophone et hispanophone. Durant les prochaines années, le gouvernement marocain développera des zones spéciales dédiées à l'offshoring. Il s'agit de Casashore, Rabat-shore (Technopolis), TangerShore, MarrakechShore, FèsShore. Casashore sera le premier parc dédié à l'offshoring ;
2. *Automobile*. Pour l'automobile, il s'agit de se positionner sur la fabrication de composants, un secteur porteur déjà développé au Maroc. Concernant la mise en œuvre, et à l'instar de l'offshoring, le gouvernement a retenu l'idée d'une cité dédiée aux industries automobiles, baptisée «Automotive City», qui sera probablement implantée dans le Nord à proximité du port Tanger-Méditerranée et de Tanger Free Zone (TFZ) ;
3. *Aéronautique*. Tout comme l'automobile, l'industrie aéronautique, autre pilier du programme Emergence, aura sa cité, au sein de la technopole de Nouaceur ;
4. *Électronique*. Afin de faire face à la concurrence de l'Asie pour l'électronique de masse (télévisions, téléphones cellulaires, etc.), le plan Emergence prévoit que le Maroc se positionne sur les composants plus sophistiqués, notamment ceux servant aux appareillages embarqués pour l'aviation et l'automobile, et l'électronique à usage médical, ou encore celle destinée à la défense. Aussi dans ce cas, le Plan prévoit la création d'un site dédié, qui sera localisé du côté de TFZ, et qui portera le nom d'«Electronic City» ;
5. *Agroalimentaire*. Pour ce secteur le Programme Emergence propose une ossature bâtie autour de quatre pôles agro-industriels : le bipôle Meknès-Fès, le pôle du Gharb, le pôle Oriental et le pôle agro-technologique de Souss-Massa-Draâ. Pour l'offensive dans l'agroalimentaire, le plan Emergence a retenu trois axes principaux. Le premier concerne les filières existantes et à fort potentiel comme les maraîchages, les condiments, les herbes et épices et les petits fruits. Le deuxième axe, en revanche, propose le positionnement du Maroc sur de nouvelles filières en forte croissance comme la transformation des produits «bio» et les plats cuisinés. Et enfin, dernier axe, une relance plus agressive sur des filières traditionnelles du Maroc comme l'olive, l'huile d'olive, l'huile d'argan et le jus d'orange de qualité supérieure ;
6. *Produits de la mer*. Les produits de la mer sont presque le seul secteur où le Maroc se démarque nettement de ses principaux concurrents dont la Turquie, la Tunisie et l'Égypte. Avec un dispositif plus agressif et en s'orientant, comme le préconise le programme Emergence, vers des produits plus élaborés comme le congelé et les produits haut de gamme, essentiellement le poisson frais, il pourrait faire mieux. Pour la mise en œuvre, le principal pôle de développement de ce secteur sera naturellement implanté à Agadir. Un pôle dont le schéma sera largement inspiré de ce qui se fait aujourd'hui en France dans la région de Boulogne-sur-mer ;
7. *Textile-habillement*. Ce secteur a déjà entamé son plan Emergence, annoncé récemment à l'occasion de la signature d'une convention entre les professionnels du secteur et le gouvernement.

L'intérêt de ce programme réside aussi sur le fait qu'il montre une nouvelle tendance, en liant la stratégie industrielle à l'innovation, tout en établissant une spécialisation territoriale, sur le modèle des *pôles de compétitivité français*<sup>9</sup>.

De toute façon, beaucoup d'intérêt a été exprimé aussi sur la *thématique des clusters* ; et en particulier sur l'expérience italienne, dont les acteurs marocains possèdent peu d'informations. En fait, bien que il y ait pas encore de vraies expériences dans la matière, les acteurs de l'innovation montrent un intérêt accru par cette

---

<sup>9</sup> Un pôle de compétitivité est, sur un territoire donné : l'association d'entreprises, de centres de recherche et d'organismes de formation ; engagés dans une démarche partenariale (stratégie commune de développement) ; destinée à dégager synergies autour de projets des innovants conduits en commun en direction d'un (ou de) marché(s) donné(s). Pour plus d'information : <http://www.competitivite.gouv.fr/>

thématique. En particulier, il semble que l'intérêt ait été stimulé par des séminaires organisés en France, à partir desquels des collaborations seront entamées entre le Ministère de l'industrie et la coopération française, afin de mettre en place des expériences pilotes sur l'exemple des pôles de compétitivité (ex. cluster électronique à Mohammedia).

#### 1.4 Le rôle des programmes européens

Les programmes mis à disposition par l'UE sont bien connus et utilisés par les acteurs nationaux de l'innovation. Un intérêt particulier a été exprimé à l'égard des programmes et projets qui financent activités de formation et des échanges d'expériences.

Au niveau national, tous les acteurs connaissent le programme **MEDIBTIKAR** ; considéré par plusieurs d'entre eux comme une opportunité pour réaliser certaines activités. Il s'agit d'un programme qui porte surtout sur la formation et la sensibilisation dans des domaines liés à l'innovation, à travers l'organisation d'événements ; workshop et séminaires ; mais aussi de rencontres pour l'établissement de contacts entre les acteurs euro-med de l'innovation. Le point focal du programme a été établi auprès de l'ANPME, suite à la demande de ladite organisation.

L'appui unanime à ce programme semble confirmer l'intérêt des acteurs marocain d'évoluer dans le domaine de l'innovation et le besoin de pouvoir compter sur des programmes de ce type.

En outre, beaucoup d'attention est accordé au **VII Programme cadre sur la recherche**, aussi sur la base de l'expérience acquise pendant les périodes de programmation précédentes. Pour ce programme, il existe un point de contact national établi au sein du MENEFCRS et créé dans le cadre d'un projet financé par le VI PCR. Le point de contact mène surtout des activités de sensibilisation et de diffusion des informations concernant le programme. Malgré, sa création ait ouvert des nouvelles perspectives dans la participation des pays tiers au VII PCR, les acteurs de l'innovation ont souligné la nécessité de prévoir des actions de soutien à la préparation des projets. En effet, la complexité des procédures a comme effet de limiter considérablement la participation des ressortissants marocains au programme.

De toute façon, la complexité des procédures et la difficulté de préparation des propositions de projets caractérise tous les programmes communautaires. Il est intéressant remarquer que dans certains cas, ces problématiques ont été surmontées par l'acquisition directe des compétences nécessaires. Au sein de l'Université de Tanger-Tétouan, par exemple, deux bureaux ont été créés, chargés de suivre et de saisir les opportunités ouvertes soit par les programmes de la coopération bilatérale (limitativement à France et Espagne) que européens.

Par contre, il semble que le Maroc ne pourra pas participer au Programme cadre pour la compétitivité et l'innovation (**CIP**), à cause de la prévision d'un ticket d'entrée.

A ces programmes, il faut ajouter aussi **l'ERASMUS MUNDUS**, dont le premier appel à proposition vient d'être lancé, et le **TEMPUS**, où le Maroc a désormais acquis une compétence significative.

Pour ce qui concerne la coopération territoriale externe, notamment Interreg, l'intérêt et les expériences concrètes de participation se concentrent dans la région de Tanger – Tétouan, soit au niveau de l'autorité régionale que d'autres acteurs horizontaux tel que, par exemple, les chambres de commerce, les universités, etc. Par contre, les autorités centrales connaissent très peu cette typologie de coopération et encore moins les résultats des projets mis en œuvre.

## 2. LE POTENTIEL DE LA REGION DE TANGER TETOUAN<sup>10</sup>

Tanger Tétouan est une région dynamique, aussi en tant que destinataire d'investissements copieux., ayant été considérée une zone stratégique pour le développement du Maroc . En effet, la région constitue un important foyer industriel au niveau national, en occupant la troisième place avec 10% de la valeur ajoutée nationale, près de 8% de la production et 14% des exportations.

En plus, la région offre nombreuses opportunités du point de vue du développement du secteur industriel, vue :

- La présence de zones franches et d'incitation fiscales ;
- La présence de groupes industriels internationaux comme YAZAKI, OPEL, Lafarge, Automotive Wiring Système, Polydesign Systems, DL Aérotechnologique, AIRBUS, ZARA, Dewhirst etc. témoigne bien de la vitalité du secteur.

### **La zone franche de Tanger<sup>11</sup>**

Avec une superficie totale de 345 hectares, la Zone Franche aéroportuaire d'exportation de Tanger est gérée par la société Tanger Free Zone (TFZ) et est composée de deux zones – la Zone Industrielle sous douane et la Zone logistique - qui répondent aux normes internationales relatives à la qualité des équipements et des services, à la sécurité des biens et des personnes et à la préservation de l'environnement.

La Zone Franche aéroportuaire d'exportation de Tanger bénéficie d'un régime fiscal des plus avantageux, est desservie par un grand port, est mitoyenne à l'aéroport international de Tanger et dispose d'une main d'œuvre hautement qualifiée et à coût compétitif. La zone franche a pour objectif d'offrir à l'investisseur une opportunité unique d'investissement dans un environnement protégé et de libre échange.

A cela s'ajoutent des perspectives intéressantes en termes d'infrastructures de transports, notamment le projet Tanger MED. Le projet Tanger MED est un projet d'infrastructure intégré, articulé autour de trois composantes principales à savoir : le port Tanger-Méditerranée ; l'aménagement de nouvelles zones franches; la mise en œuvre d'autres infrastructures (routes, voies ferrées, autoroutes,).

Parmi les secteurs portants de la région de Tanger-Tétouan, on trouve aussi :

- *Agroalimentaire*: La superficie agricole utile représente environ 30% de la totalité du territoire, soit 348.463 ha ;
- *Peche et aquaculture*: La région de Tanger-Tétouan dispose de potentialités importantes dans le domaine de la pêche, de larges façades maritimes d'environ 375 Km équipées de cinq ports et plusieurs sites de débarquement ;
- *Tourisme*: Les caractéristiques historiques, géographiques et culturelles sont l'une des principales sources de richesse de la région qui dispose d'une position géostratégique à cheval entre la mer Méditerranée et l'Océan Atlantique (375 Km de côtes), avec une côte septentrionale à 14 Km de l'Espagne.

La région offre une mine d'opportunité pour assurer la prospérité du secteur touristique : proximité des marchés émetteurs, diversité et richesse des potentialités naturelles, culturelles et historiques ; passage transitaire pour les Marocains Résidents à l'Etranger; présence de grandes multinationales (tourisme d'affaire) ; un arrière pays rural à valeur écologique (Eco-tourisme); une amélioration continue du produit touristique régional; projets d'aménagement balnéaire de qualité : Cap Spartel, Ghandouri, Le Lac, Dolphin Resort Ras Laflouka, etc ; mise en valeur du patrimoine ; mise à niveau de l'ancienne Médina (Rénovation des anciennes bâtisses) ; mise en place du fonds Renovotel dédié à la rénovation des unités hôtelières

<sup>10</sup> Pour plus d'informations : [www.investtangier.com](http://www.investtangier.com)

<sup>11</sup> <http://www.tangerfreezone.com/>

existantes ; conversion du Port de Tanger en port de plaisance et de croisière ; libéralisation du transport aérien.

Au-delà des secteurs industriel et touristique, la Région de Tanger-Tétouan a connu le développement de nouvelles activités. Ainsi, et grâce à son statut de place financière offshore, unique en son genre au Maroc, Tanger connaît l'implantation d'importantes banques et holding offshore.

Le cadre Juridique et fiscal est aussi favorable aux investisseurs étrangers puisqu'il leur est permis de rapatrier librement leurs capitaux.

En outre, l'expansion des secteurs industriel, agroalimentaire et touristique et l'avènement du port Tanger MED accompagné des nouvelles zones franches industrielles, logistique et commerciale offre un environnement propice à la création de besoins notamment en matière de services.

- *Call Centers* : Possibilité d'implantation de Call Centers d'origine Espagnole et Française grâce à la maîtrise du français et surtout de l'espagnol par "les habitants" de la région Tanger-Tétouan.
- *La Franchise* : Possibilité de développement du réseau des franchisés (e.g. restauration rapide, habillement, bricolage). Ce concept a un potentiel de développement énorme surtout après la suppression définitive des droits de douanes avec l'Union Européenne (2012) et les Etats-Unis (2010) ;
- *Le Conseil en entreprises, Consulting, R&D&Formation* : L'externalisation des services tels le conseil, formation, et recrutement représentent un créneau en pleine expansion spécifiquement pour la région de Tanger-Tétouan.
- *Audiovisuel* : Possibilité d'implantation de studios de télévision ou de publicité des leaders de l'industrie de la communication

## 2.1 Les acteurs de l'innovation dans la région de Tanger Tétouan

L'analyse conduite a montré qu'il ne existe pas un système régional d'innovation, dans le sens propre du terme. Au Maroc, même si *les régions* disposent de compétences dans le domaine du développement local ; elles ne mènent pas d'actions spécifiques dans le champ de l'innovation. Les compétences sur la mise en place de la politique d'innovation reste donc quasi exclusivement reliées au niveau central.

Le caractère fortement centralisé de la politique d'innovation et recherche au Maroc reflète les limites du processus de décentralisation en cours. Malgré le processus de décentralisation date désormais de quelques années ; il présente encore des limites considérables dues surtout:

- a la coexistence d'organismes déconcentrés, expression directe du pouvoir central et décentralisés;
- a une faible autonomie financière des autorités décentralisées;
- a une dotations en ressources humaines et à des compétences considérées non suffisantes pour accomplir les tâches qui leur sont reconnues par la loi;
- faible autonomie par rapport au gouvernement central.

Aussi au niveau régional les ministères restent les acteurs les plus impliqués à travers l'action de leurs délégations, établies au niveau provincial. Donc aussi pour ce qui concerne, l'innovation les acteurs les plus impliqués sont *les délégations du Ministère de l'industrie*.

Parmi les acteurs régionales de l'innovation il faut aussi citer les *centres régionales d'investissement* (CRI). Créés en 2002 par le roi, il existe un CRI par chacune de 16 régions marocaines, afin de pouvoir mieux valoriser les spécificités locales. En pratique, chaque CRI constitue une sorte de guichet unique, chargé de donner information et soutien à la création d'entreprise et aux investisseurs ; procurer des conseils et une aide aux entreprises souhaitant faire de nouveaux investissements ; promouvoir leurs régions en tant que destinations pour les nouveaux investissements. Les CRI sont placés sous l'autorité des Walis chef de région, représentant du pouvoir central dans la région investis en particulier de prérogatives dans le domaine de la promotion d'investissements créateur d'emplois. Par contre, les CRI n'entretiennent pas de relations directes avec les autorités régionales.

Les délégations du ministère de l'industrie et le CRI peuvent, donc, jouer un rôle essentiel dans la promotion de l'innovation, en étant l'un des acteurs qui mieux connaisse les potentialités de la région en terme d'opportunités d'investissement dans les secteurs les plus innovateurs, la plus part desquels à réaliser dans le cadre du programme Emergence.

Outre aux acteurs gouvernementaux, dans la région de Tanger Tétouan il existe d'autres acteurs importants dans le champ de l'innovation. En particulier, il faut remarquer le dynamisme de *l'Université Abdelmalek Essaâdi de la région de Tanger Tétouan*<sup>12</sup>.

L'université travaille beaucoup dans le but d'améliorer les relations entre recherche et entreprise. Aussi bien dans la région de Tanger Tétouan que dans le reste du Pays, le dialogue entre ces deux mondes reste faible. Les raisons de cela sont à rechercher dans les caractéristiques du tissu industriel composé pour la plus part (environ 95%) par des PME à conduction familiale, et par conséquent aux difficultés rencontrées par les entreprises à investir dans l'R&D, mais aussi à comprendre l'importance de l'innovation. A épreuve de cela, le fait que beaucoup d'entreprises aient refusé aussi bien le service gratuit de diagnostic mis à disposition dans le cadre de l'RDT, que la prestation technologique corrélée, même si co-financée dans la mesure du 75% du prix total.

L'université, de son côté, est en train de travailler pour améliorer l'offre scientifique, en cherchant de favoriser de plus en plus des thèses à caractère technique qui puisse avoir un application pratique. En plus, depuis deux années, elle dispose d'une *cellule innovation et recherche technologique*, créée au sein de l'université, et qui joue le rôle d'interface entre les universités et les entreprises. Parmi ses activités la cellule a prévu l'organisation d'une journée pour favoriser le dialogue entre le monde de l'université et ce de l'entreprise. Le but est, d'un côté, d'apprendre aux entreprises à individuer leurs besoins en terme de recherche et, de l'autre, de diffuser les informations sur les activités menées par l'universités.

La coopération internationale occupe une place très importante dans la stratégie en matière d'innovation et recherche des acteurs régionaux de l'innovation. En effet, la coopération internationale permet, aussi bien de faire face à la faiblesse des ressources financières dédiées à la recherche ; que de favoriser, à travers la circulation des informations et le transfert du savoir faire, la diffusion de l'innovation. Dans ce cadre, l'interrelation a acquis une importance particulière, surtout à travers des échanges intra-universitaires, impliquant des équipes de recherche, étudiants ou professeurs, dans le cadre de la coopération bilatérale française et espagnole (actions intégrées)<sup>13</sup>. En outre, l'université utilise de plus en plus les opportunités mises à disposition par l'UE (ex. le programme TEMPUS et Erasmus Mundus ; mais aussi le VI et VII programme cadre recherche) et par la coopération décentralisée. Dans ce dernier cas, par exemple, dans le cadre de l'accord de coopération entre la région de Tanger Tétouan et la Région PACA (Provence Alpes et Cote d'Azur)<sup>14</sup> des bourses d'étude ont été mis à disposition afin de permettre à des étudiants marocains de mener une période de stage de 6 mois en France.

Dans le cadre dudit partenariat, la région PACA et la Région de Tanger Tétouan soutient, depuis 2003, la modernisation de la Chambre de commerce de Tétouan à travers, par exemple, la création d'un centre de service aux entreprise ; la mise en place d'un dispositif d'usage des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), accompagné d'un cyber-espace, où sous la conduite des techniciens de la chambre, dix ordinateurs sont dédiés à toutes les petites entreprises qui souhaitent accéder à Internet. En outre des actions de sensibilisation (ex. e-business, Internet et emploi) sont menées par l'intermédiaire d'un volontaire régional à la coopération.

Parmi les projet les plus intéressants de la coopération avec PACA, il faut citer « le Système d'information géographique », dans le cadre duquel une carte satellite (réalisée à travers le système GIS) a été réalisé afin de donner une vision complète de l'activité industrielle ou commerciale de l'ensemble du territoire. Les objectifs principaux sont d'optimiser les circuits de distribution, l'implantation des entreprises et commerces, développer le tourisme, fournir un cartographie au CRI.

---

<sup>12</sup> <http://www.uae.ma/welcome/index.php?accueil=1>

<sup>13</sup> Il s'agit de petits projets (environ € 12-15.000 chacun). En 2007, 300 projets ont été mis en place avec des universités espagnoles ; tandis que en 2006, les projets financés ont été 190.

<sup>14</sup> Pour plus d'informations: <http://www.regionpaca.fr/index.php?id=6420&type=98>

L'importance du « Système d'information géographique » est due, en outre, au fait qu'il a permis d'impliquer divers acteurs du territoire régional : les chambres de commerce et de l'industrie de Tétouan et Tanger, la région de Tanger/ Tétouan et l'université.

Dans ce contexte, on rappelle aussi l'importance recouverte par le programme Interreg. Il faut souligner qu'il s'agit d'un programme bien connu par les acteurs régionaux, malgré, il ait eu un faible impact sur le territoire des pays tiers du à l'impossibilité de dépenser les ressources du FEDER hors du territoire de l'UE; et au manque d'appropriation de la part des partenaires du sud, qui n'avaient pas pu participer aux différentes phases de la programmation (ex. l'identification des priorités, planification du programmes, mise en place).

En particulier, les projets CDTEC<sup>15</sup> (Coopération transfrontalière dans le cadre du développement technologique) et RETSE<sup>16</sup> (Réseau transfrontalier de services aux entreprises) représentent d'autres cas de projets intéressants du point de vue de l'innovation. Le Projet CDTEC est un projet européen financé dans le cadre d'Interreg III- A, Programme Espagne-Maroc et qui prétend favoriser la coopération pour le développement technologique entre le Nord du Maroc et la province de Malaga, ainsi que contribuer à la diffusion de la Société de l'Information.

Le ReTSE s'inscrit il aussi dans le cadre du Programme Interreg Espagne-Maroc. Parmi les interventions réalisées au sein du projet ReTSE, mentionons la création de l'Observatoire des relations économiques de l'Andalousie et du Maroc , la mise en place d'un centre de transfert technologique et le développement du Plan de coopération d'entreprises andalouses dans le Maghreb.

Soit la coopération décentralisée que la coopération territoriale (Interreg) peuvent donner une valeur ajoutées dans la promotion de l'innovation, surtout au niveau régional. Elles permettent, en effet :

- d'introduire des pratiques innovatrices déjà expérimentés ailleurs ; aussi bien à travers la diffusion des informations que par l'échange d'expérience ;
- de sensibiliser des acteurs locaux sur l'importance de l'innovation ;
- aux acteurs locaux d'acquérir des compétences dans le domaine de l'innovation ;
- de créer des partenariats et collaborations entre les acteurs locaux. Contrairement au niveau national, il n'existe pas des mécanismes capables de créer des relations entre les acteurs territoriaux dans le domaine de l'innovation. La création des relations semble dépendre, surtout, de connaissances personnelles.

### 3. CONSIDERATIONS FINALES

Au Maroc, le renforcement du système de recherche et d'innovation rentre de plus en plus dans les priorités des décideurs politiques, comme condition essentiel pour compéter dans un contexte géoéconomique caractérisé par une concurrence accrue.

L'engagement politique a permis au système de recherche et d'innovation de progresser beaucoup dans les dernières années, avec la subdivision de compétences et la création de savoir-faire entre les acteurs institutionnels, la mise en place de réformes politiques et d'instruments financiers pour encourager les investissements en R&D et le transfert de technologie. En 2005, pour la première fois une stratégie a été lancé afin de développer le système national de recherche et d'ancrer la recherche au développement économique et social du pays.

Bien que, le système national de recherche et d'innovation marocaine ait beaucoup progressé dans les dernières années, les défis restent encore nombreux (ex. ressources financière insuffisantes ; recherche financé surtout par des fonds publics ; faible collaboration entre universités et entreprises). Parmi ceux-ci il

---

<sup>15</sup> <http://www.cdtec.org/inicio.asp?pag=25&idioma=2>

<sup>16</sup> <http://retse.com/>

faut remarquer aussi la dépendance du système de recherche et d'innovation du Maroc de la coopération internationale.

Cependant, de l'autre côté de la médaille, la coopération internationale a représenté aussi une opportunité. Cette-ci a joué un rôle décisif dans le développement du système national de recherche et innovation, en prévoyant les premiers financements, mais aussi en introduisant des pratiques innovatrices dans la promotion de l'innovation. A ce propos, les acteurs marocains semblent faire confiance surtout à des pays européens (en particulier à la France et à l'Espagne, et en moindre mesure à l'Allemagne), mais aussi aux opportunités offertes par l'UE (ex. Programme MEDIBTIKAR, FP7 ; Tempus, Erasmus Mundus).

La coopération française a représenté l'un des bailleurs de fonds les plus actifs et décisifs dans ce sens, aussi à travers le financement d'activités pointues comme par exemple la mise en place des réseaux. Ces-ci ont permis d'introduire des pratiques innovatrices dans la promotion de l'innovation au Maroc, tout en développant la collaboration entre les acteurs de l'innovation, soit au niveau vertical que horizontal.

Il faut remarquer que au Maroc, tous les principaux acteurs de l'innovation voient dans la coopération internationale un instrument pour évoluer rapidement dans la construction du système nationale d'innovation. Cela pas seulement du point de vue des ressources financières mais aussi des échanges de bonnes pratiques et d'expériences, essentielles dans le processus de diffusion de l'information.

L'interrelation avec des acteurs européens et français, en particulier, a beaucoup influencé le choix du pays des outils à mettre en place pour la promotion de l'innovation. C'est le cas par exemple des pôles de compétence ou des centres techniques industriels – basés sur l'expérience française - mais aussi de l'introduction du modèle des pôles de compétitivité français dans le cadre du programme de stratégie industrielle du pays : Le programme Emergence. Il s'agit d'un programme au caractère fortement innovateur, ayant lié la stratégie industrielle à l'innovation, tout en établissant un premier effort d'identification d'une spécialisation territoriale dans 8 secteurs portants : l'off-shoring ; automobile ; aéronautique ; électronique ; mais aussi des métiers classiques du Maroc comme l'agro-alimentaire ; les produits de la mer ; le textile et l'habillement.

Cependant, la politique de l'innovation au Maroc reste fortement centralisé aussi bien du point du côté décisionnel que géographique.

Du point de vue décisionnel, les acteurs les plus impliqués sont le Ministère de l'éducation et le Ministère de l'industrie, auxquels il faut ajouter l'OMPIC relativement au domaine des brevets. De toute façon, dans l'accomplissement de leurs missions ils peuvent compter sur les compétences et le support d'acteurs horizontaux, comme le CNRST, l'association R&D Maroc et l'ANPME.

Cependant, le caractère fortement centralisé du système d'innovation fait en sorte que l'action de ces acteurs soit concentrée surtout dans l'axe Rabat-Casablanca ; de même manière que les bénéficiaires des instruments mis en place. Parmi les instruments, seulement l'RDT a été mis en place sur base régionale, impliquant soit les délégations provinciales du Ministère de l'industrie que les universités, lesquelles sont appelées à apporter une contribution scientifique (prestataire). Il est probable que dans l'avenir la mise en place de l'RDT soit régionalisée, avec la création d'antennes pour chaque région. Jusqu'à maintenant en effet la cellule de gestion se trouve auprès du Ministère de l'industrie et sa mise en œuvre au niveau régional a été confié aux délégations du Ministère de l'industrie. De tout façon, au cas où une régionalisation du RDT soit réalisée, les autorités régionales ou les autres acteurs décentralisés ne seront probablement pas chargés de leur mise en place.

Au Maroc, il n'existe pas un système régional de innovation, ou mieux des politiques qui prennent en compte les spécificités locales, mises en œuvre par des acteurs locaux qui agissent en réseau. Bien que un processus de décentralisation ait été entamé, il présente encore des limites considérables, surtout en terme d'autonomie des autorités décentralisées du pouvoir central et de ressources (humaines et financières) pour l'implémentation des compétences reconnues par la loi.

Par conséquent, aussi au niveau régional, les acteurs de l'innovation restent les ministères centrales, à travers leurs délégations provinciales.

Dans ce contexte, les actions de coopération décentralisée et de coopération territoriale assument une importance particulière, permettant aux acteurs locaux, autre que les ministères ou les autorités déconcentrées sur l'importance de l'innovation de comprendre l'importance de l'innovation et d'acquérir des

compétences dans ce domaine; de créer des partenariats, collaborations et synergies entre ces acteurs. De toute façon, il est important d'informer et d'impliquer les autorités centrales responsables de la mise en œuvre de la politique de la recherche et de l'innovation au Maroc, de manière à que les résultats des projets puissent être intégrés dans des orientations politiques et donc avoir un véritable impact sur le développement local.

Enfin, l'analyse a permis d'individuer des problématiques à prendre en charge ; et donc des possibles domaines d'actions dans l'avenir

- Supporter les collaborations entre universités, parmi lesquelles échanges entre équipes de recherche; professeurs et étudiants. Des programmes ont été déjà mis en place dans le cadre de la coopération française et espagnole ; tandis que les collaborations avec d'autres pays européens restent insuffisantes et limitées ;
- Favoriser l'échange d'expérience et de bonnes pratiques aussi bien au niveau des politiques que d'instruments de soutien de l'innovation. Les instruments existants, en effet, représentent une première expérience, très ponctuelle et pas suffisante pour atteindre la masse critique nécessaire à satisfaire les besoins ; soit du point de vue du nombre d'instruments mis en place que des ressources financières ;
- Renforcer les efforts de sensibilisation sur l'importance recouverte par l'innovation pour compéter dans le nouveau contexte de la mondialisation. L'innovation, par exemple, devrait rentrer de plus en plus dans les discours des politiciens et décideurs politique, outre à représenter un axe transversale des politiques de développement, aussi bien au niveau national que de la coopération internationale. Dans le cadre des politiques européennes envers les pays du sud de la Méditerranée, par exemple, le support à l'innovation reste en deuxième plan, contrairement aux poids qu'elle a assumé à l'intérieur de l'UE même, dans le cadre de la stratégie de Lisbonne ;
- Favoriser le processus de régionalisation du support à l'innovation. En effet, les nombres d'entreprises bénéficiaires se concentrent au centre du pays, comme reflet d'une politique de l'innovation fortement centralisée. Cela nécessite d'interventions sur plusieurs niveaux.
  - o Sensibilisation des principaux acteurs nationaux à travers l'organisation de rencontres et séminaires ;
  - o Favoriser la sensibilisation des acteurs régionaux, aussi sur l'importance de l'interrelation et de la création de synergies entre eux ;
  - o Supporter la mise en place de structures stables de soutien de l'innovation au niveau régional.
- Sensibilisation sur les opportunités mise à disposition par la coopération internationale et création des capacités pour leur permettre de saisir les opportunités et monter des projets. La plus part des fois, les actions mise en œuvre restent très fragmentées. Cela est aussi du au manque d'une véritable stratégie pour l'innovation et qui donne une orientation dans l'utilisation des fonds existants ;
- Besoin de favoriser la diffusion d'un concept d'innovation multidimensionnel. Il faudrait pas se concentrer seulement sur les investissements sur la recherche et le développement ; mais aussi sur les conditions qui favorisent l'innovation et donc la compétitivité du Maroc face à la globalisation. Cela implique une action intégrée qui prennent en compte les différents drivers de l'innovation tels que individué par l'UE dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, a savoir : l'éducation, *entrepreneurship* ; transfert technologique ;
- Importance, aussi, donner des réponses innovatrices aux problématiques socio-économiques. Dans le case de la région de Tanger Tétouan parmi les secteurs les plus importants on trouve : la lutte contre la désertification et l'urbanisation ; l'amélioration des services urbains ; la lutte contre la détérioration de l'environnement ; le développement rural.